



V.2024.04.03.10.5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 3 Avril 2024

10 – AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

10.5 – Ressources destinées au financement des transports : vœu de Tisséo Collectivités.

L'an deux mille vingt quatre, le trois avril, dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (à M. Bolzan)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (à M. Briand)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (à M. Lattes)	
OCHOA Nina		X (à M. Jop)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent		X (à M. Lubac)	
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (à M. Suaud)	

Malgré de longs mois d'annonces et de travaux préparatoires, les négociations du CPER Mobilités occitan n'ont toujours pas débuté de manière officielle.

L'enveloppe « Mobilités » de l'Etat, sur la période 2023-2027, est toujours en attente.

Ce retard que subit notre territoire est le symptôme de difficultés plus larges à faire entendre par l'Etat la nécessité d'améliorer dès maintenant les transports du quotidien, hors Ile-de-France.

L'urgence climatique impose aux organismes de transport de proposer des solutions alternatives aux voitures individuelles et à l'autosolisme.

La grande agglomération toulousaine bénéficie des efforts réels de la Région, du Conseil Départemental, de Tisséo et des intercommunalités pour développer les mobilités décarbonées, du train à la marche, en passant par le métro, le tramway, le téléphérique, le bus, le vélo, et pour favoriser l'intermodalité entre les différents modes de transport.

La dynamique des études multimodales, sous le pilotage volontariste et positif du préfet de Région conduit la volonté des acteurs d'atteindre des objectifs en matière environnementale d'une exigence sans commune mesure.

Alors que les conséquences de la crise sanitaire et du contexte géopolitique international contribuent à atteindre un niveau d'inflation record, le modèle de financement des transports ne permet pas aux Autorités Organisatrices de la Mobilité de développer le choc d'offre qui est impératif pour nos usagers et de passer le mur d'investissement qu'il implique pour nos budgets, et se trouve donc à bout de souffle. Ceci est valable également pour les autres grandes agglomérations de notre pays.

L'augmentation de la démographie du territoire de la grande agglomération toulousaine nécessite de renforcer le maillage territorial des transports et de faire face dès maintenant aux enjeux de demain avec la mise en place d'infrastructures capacitaires. Il s'agit de choix politiques et stratégiques pris en faveur de l'intérêt général qui engagent les collectivités et leurs partenaires sur de nombreuses années.

Pour mener des projets tels que l'extension du réseau de transports urbains, des cars express, une offre ferroviaire ultra-performante, les collectivités ont besoin de retrouver une réelle marge de liberté dans leurs financements.

Nous, membres du Comité Syndical de Tisséo Collectivités, sommes pleinement engagés dans cet objectif, dans le cadre de la politique de mobilité que nous concevons et mettons en œuvre.

Or, les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) de Province souffrent du plafonnement du versement mobilité.

Les axes d'augmentation des ressources de Tisséo Collectivités ont déjà été activés :

- La trajectoire pluriannuelle de la tarification solidaire a permis d'ajuster les tarifs aux revenus des usagers dans un souci de justice sociale tout en diminuant le déficit structurel du système de transport ;
- La trajectoire des contributions des collectivités membres a été réévaluée, avec un effort exceptionnel de Toulouse Métropole et du Sicoval au profit de l'ensemble du ressort territorial.

La possibilité de déplaçonner le versement mobilité, dans des conditions limitatives strictes et protectrices des entreprises concernées, permettrait d'apporter un souffle nouveau aux AOM qui souhaiteraient mettre en œuvre cette possibilité et assurerait une répartition équitable de l'effort collectif.

C'est pourquoi, à la suite du Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART), de Régions de France et de France Urbaine, nous, élus membres du comité syndical de Tisséo Collectivités, demandons :

- L'affectation d'une ressource fiscale fiable et pérenne aux régions pour le développement du ferroviaire, l'amélioration de l'offre ferroviaire existante et des SERM ;
- Le déplaçonnement du Versement Mobilité dans les grandes agglomérations, et pas uniquement en Île-de-France, afin de procurer aux collectivités la liberté fiscale dont elles bénéficient déjà pour la CFE et la taxe foncière. Ce déplaçonnement bénéficiera à l'ensemble des projets de mobilité.

Par le présent vœu, les membres du comité syndical :

A la majorité des suffrages exprimés :

[Pour : MM. André, Bolzan, Briand, Carles (pouvoir), Carneiro, Chollet (pouvoir), Grass, Jop, Lattes, Moudenc (pouvoir), Mme Ochoa (pouvoir), MM. Terrail-Novès, Trautmann, Mme Traval-Michelet, MM. Cherubin (pouvoir), Lubac, Semperboni, Guyot]

[Contre : MM. Suaud, Terrisse (pouvoir)]

- Demandent le déplaçonnement du Versement Mobilité dans les grandes agglomérations, et pas uniquement en Île-de-France, afin de procurer aux collectivités la liberté fiscale dont elles bénéficient déjà pour la CFE et la taxe foncière. Ce déplaçonnement bénéficiera à l'ensemble des projets de mobilité.

Le présent vœu sera transmis à Monsieur le Préfet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES